

FINANCIERE MARJOS

<p>RAPPORT FINANCIER ANNUEL DU 1ER JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022</p>

Des exemplaires du rapport financier annuel sont disponibles sans frais auprès de FINANCIERE MARJOS (ex CLAYEUX), au siège social, ainsi que sur les sites internet de FINANCIERE MARJOS (<http://www.financiere-marjos.com>) et de l’Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Société en commandite par actions au capital de 199.675,38 €
58 avenue de Wagram, 75017 - PARIS
RCS PARIS B 725 721 591

Table des matières

1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	5
1.1. Personne responsable du Rapport Financier Annuel au 31/12/2022	5
1.1.1. Responsable des Informations	5
1.1.2. Attestation du Responsable	5
2. RAPPORT DE GESTION SUR LA SITUATION ET L'ACTIVITE DE LA SOCIETE FINANCIERE MARJOS	6
COMPTES ANNUELS DU 1ER JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022	6
<i>1 ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE</i>	6
1.1. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DU 1er JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022	6
1.1.1. RAPPEL DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE DU 1er JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022	6
1.1.2. CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL AU COURS DE LA PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022.....	6
1.1.3. RESULTATS DE LA PERIODE ANUELLE DE LA SOCIETE	6
1.1.4. ACTIVITE ET RESULTATS DES FILIALES AU COURS DE CES 12 MOIS.....	7
1.1.5.1. FACTEURS DE RISQUES FINANCIERS	7
1.1.5.2. FACTEURS DE RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	8
1.1.5.3. FACTEURS DE RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT LEGAL ET REGLEMENTAIRE	8
1.1.5.4 LES LITIGES EN COURS	8
1.2 Evènement Significatifs postérieurs à la clôture	9
1.3 Continuité d'exploitation.....	9
<i>2 PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE</i>	10
2.1 COMPTES ANNUELS	10
2.2 RESULTAT SOCIAL DE CETTE ANNEE.....	10
2.3 MONTANT DES CAPITAUX PROPRES DE FINANCIERE MARJOS (DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 225-248 DU CODE DE COMMERCE)	10
2.4 MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES	10
2.5 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	11
<i>3 FILIALES ET PARTICIPATIONS</i>	11
<i>4 INFORMATIONS ET DONNEES COMPTABLES PRESENTEES</i>	11
<i>5 INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL</i>	11
5.1 MONTANT DU CAPITAL SOCIAL	11

5.2 ACTIONS AUTO-DETENUES.....	12
5.3 ACTIONNAIRES DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE.....	12
5.4 CAPITAL POTENTIEL.....	12
5.4.1 INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D’ACHAT D’ACTIONS.....	12
5.4.2 INFORMATION SUR L’ATTRIBUTION GRATUITE D’ACTIONS.....	12
5.4.3 ELEMENTS SUSCEPTIBLES D’AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D’OFFRE PUBLIQUE.....	12
5.4.4 PLACE DE COTATION - EVOLUTION DU COURS DE BOURSE.....	13
5.4.5 BILAN DES OPERATIONS REALISEES DANS LE CADRE DE PROGRAMMES DE RACHAT D’ACTIONS AUTORISES.....	13
6 RESSOURCES HUMAINES ET ACTIONNARIAT SALARIE.....	14
6.1 RESSOURCES HUMAINES.....	14
6.2 ACTIONNARIAT SALARIE.....	14
7 IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL.....	14
7.1 IMPACT SOCIAL DE L’ACTIVITE DE LA SOCIETE.....	14
7.2 IMPACT ENVIRONNEMENTAL.....	14
8 INFORMATIONS CONCERNANT LES DIRIGEANTS.....	14
8.1 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES AU COURS DE LA PERIODE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022.....	14
8.2 REMUNERATION ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	15
8.3 OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX, LES PERSONNES ASSIMILEES ET LEURS PROCHES.....	16
9 DELAIS DE REGLEMENT.....	16
10 AUTRES INFORMATIONS.....	16
10.1 COMMUNICATION DES CHARGES SOMPTUAIRES.....	16
10.2 FRAIS GENERAUX EXCESSIFS OU NE FIGURANT PAS SUR LE RELEVÉ SPECIAL.....	17
10.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES.....	17
10.4 PERSPECTIVES.....	17

FINANCIERE MARJOS

Préambule

La société FINANCIERE MARJOS a été constituée le 1^{er} janvier 2020 sous la forme d'une société anonyme.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2020, les associés ont décidé de transformer la société en société en commandite par actions.

La société est actuellement composée d'un associé commandité tenu indéfiniment et solidairement des dettes sociales, et d'associés commanditaires ou actionnaires.

La société a pour activité sociale, par elle-même et par l'intermédiaire de toute société filiale :

- La création, l'installation, l'acquisition, l'exploitation sous quelque forme que ce soit, de toute entreprise de fabrication, de vente, de location, d'entretien, sans limitation ni réserve pour aucune branche de l'industrie et du commerce.
- Et ce par voie de création de sociétés ou d'apports à des sociétés déjà existantes, de prise de participation, de fusion, d'association, de groupement d'intérêt économique et sous toutes autres formes.
- La gestion financière, administrative et informatique en général ainsi que l'administration de ses immeubles.
- Et plus généralement toutes opérations commerciales, immobilières, mobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini.

FINANCIERE MARJOS

1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

1.1. Personne responsable du Rapport Financier Annuel au 31/12/2022

1.1.1. Responsable des Informations

Monsieur Philippe GELLMAN et Monsieur Vincent FROGER DE MAUNY, co-gérants de FINANCIERE MARJOS.

1.1.2. Attestation du Responsable

« J'atteste qu'à ma connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de FINANCIERE MARJOS SCA, et que le rapport de gestion figurant à la section 2 ci-après présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée ».

Fait à Paris, le 22 décembre 2023

Philippe Gellman, co-gérant



2.RAPPORT DE GESTION SUR LA SITUATION ET L'ACTIVITE DE LA SOCIETE FINANCIERE MARJOS
COMPTES ANNUELS DU 1ER JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

1 ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DU 1er JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

FINANCIERE MARJOS est un outil coté sur le marché EURONEXT-C.

1.1.1. RAPPEL DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE DU 1er JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

Le projet Preatoni a d'abord subi un délai compte tenu de la situation en Ukraine et a vu son ancien gérant détourner des informations.

Par ailleurs, une assemblée générale mixte s'est tenue le 30 juin 2022. Aux termes de cette assemblée générale, les actionnaires ont constaté les pertes résultant de l'exercice social 2021 et décidé de poursuivre l'exploitation de l'activité sociale, malgré la perte de la moitié du capital social.

Par ailleurs, la société a annoncé le 3 juillet 2020 être entrée en discussions exclusives avec des entités contrôlées par Monsieur Ernesto Preatoni dans le cadre d'un projet d'apports de certains actifs. Monsieur Preatoni est un homme d'affaires italien ayant notamment des activités dans les secteurs du tourisme et de la promotion immobilière. Le 16 décembre 2021 les parties ont signé un document prolongeant cet accord afin de finaliser le processus d'apport.

En outre, le 11 janvier 2022 Mr Patrick WERNER a démissionné de son poste de Gérant de la société.

Enfin, le projet Preatoni a été abandonné par la société FINANCIERE MARJOS en 2022.

1.1.2. CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL AU COURS DE LA PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Au cours de cette période annuelle, la Société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires. La société n'a pas eu d'activité opérationnelle au cours de cette période.

1.1.3. RESULTATS DE LA PERIODE ANUELLE DE LA SOCIETE

Les principaux chiffres du compte de résultat de l'exercice 2022, sont résumés dans le tableau ci-dessous :

En €	31/12/2022	31/12/2021
Chiffres d'affaires	-	-
Résultat d'exploitation	-66 509	-671 846
Résultat courant avant impôts	-66 509	-668 173
Résultat financier	-	3 673
Résultat exceptionnel	109 256	-43 939
Résultat de l'exercice	42 748	-712 112

1.1.4. ACTIVITE ET RESULTATS DES FILIALES AU COURS DE CES 12 MOIS

La société n'a pas de filiales.

1.1.5.1. FACTEURS DE RISQUES FINANCIERS

a) Risques liés au financement de la Société

A la date d'élaboration du présent rapport, la Société n'a pas d'emprunt en cours ; elle s'expose cependant à un risque de trésorerie au regard de l'absence de liquidités.

b) Risque de change

A la date d'élaboration du présent rapport, la Société n'a aucune activité hors de la zone euro et n'est donc pas exposée à un quelconque risque de change.

c) Risque d'absence de liquidité des actifs

A la date d'élaboration du présent rapport, la Société ne détient plus directement ou indirectement d'actif immobilier.

D'une manière générale, et au regard de l'absence de liquidités, la société s'expose à un risque de ne pas pouvoir honorer ses engagements financiers vis-à-vis de ses créanciers.

Par ailleurs, l'absence de liquidité pourrait empêcher la réussite totale du projet d'augmentation de capital envisagé ; la société pourrait en effet ne pas être en mesure de vendre les titres qui seront émis et excédant l'engagement de 75% souscrit par les actionnaires.

d) Risque actions

Aucun

e) Risque de liquidité

Par jugement en date du 07 janvier 2010, le Tribunal de commerce de Chalon sur Saône a validé le plan de redressement par voie de continuation présenté par Clayeux S.A., entérinant ainsi sa sortie de redressement judiciaire.

La société a le soutien financier des actionnaires qui ont décidé de procéder à des apports en comptes courants d'associés afin de permettre à la société de disposer de trésorerie.

Enfin, un projet d'augmentation du capital social suivi de la réduction du capital social est en cours.

Aux termes de ce projet, les actionnaires ont décidé de recapitaliser la société, avec un engagement de souscription à hauteur de 75% des nouvelles actions qui seront émises.

1.1.5.2. FACTEURS DE RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Compte tenu de l'absence d'activité de la société, à la date d'élaboration du présent rapport, le risque lié à l'activité de la Société est nul.

1.1.5.3. FACTEURS DE RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Compte tenu de l'absence d'activité de la société, à la date d'élaboration du présent rapport, le risque lié à l'environnement légal et réglementaire de la Société résulte du retard de publication des rapports financiers et de convocation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Les titres composant le capital social de la Société sont inscrits sur le Marché NYSE EURONEXT PARIS, compartiment C ; la Société est donc soumise au bon respect de la réglementation en vigueur.

1.1.5.4 LES LITIGES EN COURS

Au 1^{er} semestre 2023, une procédure a été initiée contre la société Préatoni, dirigée par l'ancien gérant de la société FINANCIERE MARJOS. La société considère que l'ensemble des travaux juridiques et comptables réalisés depuis 2020 concernant une possible opération de fusion et financés par elle-même ont été détournés par son ancien gérant au profit de tiers.

La société a engagé une procédure devant le tribunal de commerce de Paris afin de faire valoir ses droits. Elle demande le règlement des sommes engagées pour un montant de 563.773 euros.

En outre, comme indiqué dans le paragraphe 1.2ci-dessous, la société FINANCIERE MARJOS a été condamnée par le tribunal administratif de Paris à un rappel de TVA. La société a, à la suite de cette décision, introduit une action en garantie de passif à l'encontre de l'ancien

propriétaire de la société FINANCIERE MARJOS. Le litige porte sur un montant de 160.368 euros.

Enfin, l'Autorité des Marchés Financiers avait saisi le tribunal de grande instance de Paris à la suite du retard de la société FINANCIERE MARJOS dans la publication de ses comptes annuels.

La société FINANCIERE MARJOS a été condamnée à la somme de 10.000 euros sur le fondement des dispositions de l'article 700 du Code de procédure civile.

1.2 Evènement Significatifs postérieurs à la clôture

- La société a déposé un recours contre une opération de la société Préatoni Group et a lancé une procédure contre celle-ci et contre son ancien gérant.
- La société a fait l'objet d'un contrôle sur pièces au titre de l'exercice 2013 ayant donné lieu à des rappels de taxes sur la valeur ajoutée d'un montant de 160.368 euros. Malgré différents recours, la requête de la société a été rejetée par un jugement du Tribunal Administratif de Paris en date du 26 avril 2022. La société n'a pas fait appel de cette décision dans le délai qui lui était accordé. Le montant total de ce litige est de 198.856 euros. Par la suite, la société FINANCIERE MARJOS a engagé un recours à l'encontre de l'ancien propriétaire de la société FINANCIERE MARJOS afin de faire appliquer la clause de garantie de passif portant sur la dette TVA et le paiement direct du montant de la dette TVA.
- En raison du retard dans la publication du rapport financier semestriel de l'exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2016, le Président de l'Autorité des Marchés Financiers a saisi le juge des référés du Tribunal de Grande Instance de Paris pour contraindre la société à publier ses résultats. La société FINANCIERE MARJOS a été condamnée à la somme de 10.000 euros sur le fondement des dispositions de l'article 700 du Code de procédure civile, outre des pénalités.

1.3 Continuité d'exploitation

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation au regard :

- De l'engagement de l'associé commandité de ne pas rendre exigible sa dette en compte courant tant que la société FINANCIERE MARJOS ne disposera pas des capacités financières suffisantes pour le rembourser ;
- De l'engagement d'apport en compte courant des associés commanditaires pour un montant total de 150.000 euros afin de financer les dettes courantes de la société ;
- De l'obtention d'une lettre de soutien de la société Well, associée commanditée garantissant le financement des besoins de la société jusqu'au transfert de la Commandite. Cet engagement étant repris par le futur associé Commandité.

Compte tenu des éléments ci-dessus, les co-gérants ont arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la société FINANCIERE MARJOS en considérant qu'il n'existait pas d'incertitude significative sur la continuité d'exploitation.

2 PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE

2.1 COMPTES ANNUELS

Il est rappelé que la Société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au cours de la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

La Société a enregistré une perte d'exploitation de - 66 509 euros.

Compte tenu d'un montant de 66 509 euros de charges d'exploitation, et d'aucune recette d'exploitation le résultat d'exploitation ressort à - 66 509 euros.

Compte tenu d'intérêts qui sont nuls, le résultat financier s'établit à 0 euro contre 3 673 euros au 31 décembre 2021.

Compte tenu de produits exceptionnels pour un montant de 117 140 euros, et de charges exceptionnelles pour un montant de 7 884 euros, le résultat exceptionnel de cette année s'établit à 109 256 euros.

2.2 RESULTAT SOCIAL DE CETTE ANNEE

Nous avons ressorti au cours de l'exercice du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 un bénéfice de 42 748 euros contre une perte de 712 112 euros au 31 décembre 2021.

Le bénéfice net comptable de l'exercice est apporté au report à nouveau qui passera ainsi de - 1 321 194 € à -1 278 446€.

2.3 MONTANT DES CAPITAUX PROPRES DE FINANCIERE MARJOS (DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 225-248 DU CODE DE COMMERCE)

Compte tenu des résultats générés par FINANCIERE MARJOS au cours des derniers exercices, il apparaît que le montant des capitaux propres est négatif et ressort à - 800 554 euros.

2.4 MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément à la loi, nous vous indiquons qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

2.5 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est annexé au présent rapport (**Annexe n°1**).

3 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à ce qui a été rappelé au paragraphe 1.1 du présent rapport, la Société ne détient plus au 31 décembre 2022 aucune filiale ou participation.

Conformément à l'article L.233-6 du nouveau Code de commerce, nous vous indiquons par ailleurs que la Société n'a effectué aucune prise de participation au cours de l'exercice écoulé dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire de la République Française.

4 INFORMATIONS ET DONNEES COMPTABLES PRESENTEES

Il est rappelé que la Société ne détient plus aucune participation de quelque nature que ce soit au 31 décembre 2022 et n'exerce plus aucun contrôle sur une quelconque entité du Groupe.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

5.1 MONTANT DU CAPITAL SOCIAL

Suite à l'Assemblée générale mixte du 20 mai 2020, FINANCIERE MARJOS a procédé à une augmentation de capital dont le montant s'élève à 1.776.519,90 euros et se traduit par l'émission de 17.765.199 actions au prix de 0,10 euro par action (soit la valeur nominale). L'augmentation de capital s'est faite par compensation de créances liquides, certaines et exigibles sur la société.

Ainsi conformément à leurs intentions :

- WELL a souscrit à 11.848.063 nouvelles actions ordinaires par compensation avec des créances qu'elle détenait sur la société ;
- Park Madison Equities a souscrit à 2.782.914 nouvelles actions ordinaires par compensation avec des créances qu'elle détenait sur la société ;
- Financière Louis David a souscrit à 3.134.222 nouvelles actions ordinaires par compensation avec des créances qu'elle détenait sur la société.

A l'issue de ces compensations de créances, 17.765.199 actions ordinaires ont été émises, représentant ainsi la totalité de l'augmentation de capital.

Simultanément, la société a procédé à une réduction de capital motivée par les pertes réalisées par la réduction de la valeur nominale de 0,10 euros par action à 0,01 euros par action. A la suite de cette réduction de capital d'un montant de 1.767.078,42 euros, le capital de FINANCIERE MARJOS s'élève à 199.675,38 euros, constitué de 19.967.538 actions d'une valeur nominale de 0,01 euros.

Suite à l'AGM du 20 mai 2020, FINANCIERE MARJOS a fait l'objet d'une transformation de société anonyme (SA) en société en commandite par actions (SCA).

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres sont en dessous de la moitié du capital social de l'entité.

5.2 ACTIONS AUTO-DETENUES

Au 31 décembre 2022, la Société ne détenait aucune de ses propres actions.

5.3 ACTIONNAIRES DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE

En application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations communiquées à la Société, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant plus de 5% du capital au 31 décembre 2022 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage d'actions détenues	Nombre de droits de votes détenus	Pourcentage de droits de vote
WELL	9 401 869	47%	9 401 869	47%
PARK MADISON EQUITIES LCC	3 963 264	20%	3 963 264	20%
FINANCIERE LOUIS DAVID	3 178 036	16%	3 178 036	16%
JMS CLIGNET	2 000 000	10%	2 000 000	10%

5.4 CAPITAL POTENTIEL

5.4.1 INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Néant

5.4.2 INFORMATION SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Néant

5.4.3 ELEMENTS SUSCEPTIBLES D' AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D' OFFRE PUBLIQUE

Nous vous précisons, en application des dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, que l'élément suivant nous semble susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique ayant pour cible la Société :

- la répartition du capital rappelée sommairement au paragraphe 5.3 du présent rapport.

- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
 - Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire.
 - En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Pour le surplus, le droit de vote double s'acquiert, cesse ou se transfère dans les cas et conditions fixés par la loi.
-
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier,
 - La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

5.4.4 PLACE DE COTATION - EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Les titres de la Société sont cotés sur Euronext (Compartiment C) de NYSE Euronext (Code ISIN FR0000060824 – Mnémonique : FINM). Les titres de la Société ne sont cotés sur aucun autre marché.

La capitalisation boursière de la Société, sur la base du dernier cours coté le 31 décembre 2022, soit 0,13 € euros, ressort à 2.595.779 €.

Plus forte baisse : 0,11€ le 17 novembre 2022 pour 92 actions échangées.

Dernière cotation de l'exercice soit le 0,13 € le 31 décembre 2022 pour 1 action échangée.
Plus forte hausse : 0,236 € le 30 juin 2022 pour 45 actions échangées.

5.4.5 BILAN DES OPERATIONS REALISEES DANS LE CADRE DE PROGRAMMES DE RACHAT D' ACTIONS AUTORISES

Néant.

5.4.6 FRANCHISSEMENT DE SEUILS

En application des dispositions de l'article 233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'un franchissement de seuil a été réalisé au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2022 et finissant le 31 décembre 2022 mais non déclaré à la société.

Le seuil a été franchi par la société JMS CLIGNET détenant 2 000 000 actions soit 10,01 % du capital.

6 RESSOURCES HUMAINES ET ACTIONNARIAT SALARIE

6.1 RESSOURCES HUMAINES

A la date de clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société n'emploie aucun salarié.

6.2 ACTIONNARIAT SALARIE

Dans le cadre d'un dispositif d'Epargne salariale visé à l'article L.225-102 du Code de commerce, le personnel salarié de la société ne détient aucune participation au capital de la société.

Par ailleurs, aucun plan d'option de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la société.

Au jour des présentes, la Société n'emploie aucun salarié.

7 IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 5 du Code de commerce, nous vous informons sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société.

7.1 IMPACT SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

La Société n'a aucun salarié, en conséquence, elle ne génère aucune conséquence d'ordre social.

7.2 IMPACT ENVIRONNEMENTAL

L'activité de holding financière de la Société ne produit pas d'impact environnemental.

8 INFORMATIONS CONCERNANT LES DIRIGEANTS

8.1 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES AU COURS DE LA PERIODE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats ou fonctions exercés au cours de l'exercice écoulé par chacun des mandataires sociaux.

Nous vous rappelons par ailleurs que suite à l'AGM du 20 mai 2020, FINANCIERE MARJOS a fait l'objet d'une transformation de société anonyme (SA) en société en commandite par actions (SCA). Il a été procédé à la nomination d'un associé commandité, de deux co-gérants, de 9 membres du Conseil de Surveillance, et d'un censeur.

Nous vous exposons les mandats et fonctions exercées par l'associé commandité, les deux co-gérants, les 9 membres du Conseil de Surveillance, et le censeur, nommés lors de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2020 et du Conseil d'administration réunis le 13 mars 2020.

Cette liste prend en compte la démission de Monsieur Patrick Werner de son poste de gérant ainsi que de deux administrateurs.

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (Société, hors société)
WELL	Associé commandité	20/05/2020		
Vincent FROGER DE MAUNY	Gérant	20/05/2020	2030	WELL SA : Président
Yves POZZO DI BORGIO	Membre du CS	20/05/2020	Sur les comptes 2026 approuvés en 2027	
Pascale BAUER	Membre du CS	20/05/2020	Sur les comptes 2026 approuvés en 2027	WELL SA : Administrateur ALPS ART AUCTIONS : Administrateur Odiot Joaillerie : Présidente
FINANCIERE LOUIS DAVID	Membre du CS	20/05/2020	Sur les comptes 2026 approuvés en 2027	
Karyn BAYLE	Membre du CS	30/06/2022	Sur les comptes 2028 approuvés en 2029	
Marie-Célie Guillaume	Membre du CS	30/06/2022	Sur les comptes 2028 approuvés en 2029	
Gilles Mansard	Membre du CS	30/06/2022	Sur les comptes 2026 approuvés en 2027	
Aude PETIET	Membre du CS	20/05/2020	Sur les comptes 2026 approuvés en 2027	
Matthieu ROSY	Membre du CS	20/05/2020	Sur les comptes 2026 approuvés en 2027	
Francis MULLER	Membre du CS	20/05/2020	Sur les comptes 2026 approuvés en 2027	
AAA Holding	Censeur du CS	20/05/2020	Sur les comptes 2026 approuvés en 2027	WELL SA : Administrateur

8.2 REMUNERATION ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte des rémunérations et avantages de toute nature accordés par la Société et/ou l'une des sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement et/ou une des sociétés qui exercent sur elle un contrôle exclusif de manière directe ou indirecte, aux membres du Conseil d'administration au titre des mandats exercés dans la Société au cours :

L'Assemblée Générale du 20 mai 2020 a nommé en tant que censeur du Conseil de Surveillance de la société, pour une durée de 6 ans à compter de sa nomination : la société AAA Holding représentée par Monsieur Louis PETIET.

L'Assemblée Générale du 30 juin 2022 a nommé en tant que membres du Conseil de Surveillance de la société, pour une durée de 6 ans à compter de leur nomination :

- Madame Marie-Célie Guillaume ;
- Madame Karyn Bayle ;
- Monsieur Gilles Mansard ;

L'Assemblée Générale du 30 juin 2022 a nommé en tant que co-gérant Monsieur Philippe GELLMAN co-gérant de la société.

Les administrateurs indépendants de la société FINANCIERE MARJOS sont les suivants :

- Madame Marie Célie Guillaume
- Madame Karyn Bayle
- Monsieur Gilles Mansard
- Madame Aude Planche
- Monsieur Francis Muller
- Monsieur Mathieu Rosy

8.3 OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX, LES PERSONNES ASSIMILEES ET LEURS PROCHES

Au cours de cette année, aucun des dirigeants et/ou aucune des personnes qui leur sont liées n'a notifié à la Société, en application des dispositions des articles L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223-22 du Règlement Général de l'AMF, la réalisation d'opérations sur les titres à l'exception des informations données dans le paragraphe 5.4.6.

9 DELAIS DE REGLEMENT

Conformément aux nouvelles dispositions du décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008 pris pour l'application de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, nous vous indiquons que les conditions de règlement telles qu'appliquées dans l'entreprise sont conformes aux dispositions de la loi LME du 4/08/2008 pour les comptes clos au 31 décembre 2022 (**Annexe n°2**).

10 AUTRES INFORMATIONS

10.1 COMMUNICATION DES CHARGES SOMPTUAIRES

Au cours de l'exercice écoulé, aucune charge visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été réintégrée.

10.2 FRAIS GENERAUX EXCESSIFS OU NE FIGURANT PAS SUR LE RELEVÉ SPECIAL

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas engagé de frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial au sens des articles 223 quinquies et 39-5 du Code Général des Impôts.

10.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Au cours de l'exercice social 2022, aucune convention réglementée n'a été conclue.

10.4 PERSPECTIVES

La société entend faire des opérations structurantes pour développer son activité, soutenue par ses actionnaires commanditaires.

10.5 INFORMATION SUR LES TRANSACTION EFFECTUEES AVEC DES PARTIES LIEES

Au 31 décembre 2022, les dettes en comptes courant de la société envers ses différents actionnaires sont les suivantes :

- 218.000 € société Well SA
- 50.000€ société Park Madison US
- 50.000 € société Financière Louis David SA
- 35.000 € société JMS (Mr Clignet)
- 15.000€ société Financière Vion Whitcomb

Ces avances en compte courant ne font l'objet d'aucune rémunération de la part de la société.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS FINANCIERES

Nous vous précisons qu'à ce jour le Conseil d'administration ne bénéficie d'aucune délégation de compétence en matière financière pour procéder à des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

ANNEXE 1
TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Capital en fin d'exercice					
Capital social	2 202 339	2 202 339	199 675	199 675	199 675
Nombre des actions ordinaires existantes	2 202 339	2 202 339	19 967 538	19 967 538	19 967 538
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provision	-72 840	-115 037	-416 351	- 668 173	-66 509
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Résultat de la période	-205 174	-311 079	-416 351	-712 112	42 748
Résultat par actions					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	-0,03	-0,05	-0,02	-0,03	0,00
Résultat de la période	-0,09	-0,14	-0,02	-0,04	0,00

ANNEXE 2

TABLEAU DES DELAIS DE REGLEMENT CLIENTS ET FOURNISSEURS

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <u>recues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	0	4	3	0	15	22	0					0
Montant TTC total des factures concernées	0 €	3 490 €	939 €		327 576 €	332 005 €	0 €					0 €
Pourcentage du montant TTC total des achats de l'exercice	0 %	1,05 %	0,28 %	0 %	98,67%							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)						0%						0%



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Financière Marjos

Société en commandite par actions
au capital de 199.675,38 €
58, Avenue de Wagram
75008 Paris

Exercice clos le 31 décembre 2022

Grant Thornton

Société par Actions Simplifiée d'Expertise
Comptable et de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile-de-France et membre de la
Compagnie régionale de Versailles et du Centre
632 013 843 RCS Nanterre
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Financière Marjos

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société Financière Marjos

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Financière Marjos relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels qui expose les hypothèses qui sous-tendent la continuité d'exploitation.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Continuité d'exploitation

Description du risque

La société est une société sans activité, cotée sur Euronext. Malgré un exercice 2022 bénéficiaire, la situation nette de la société demeure très dégradée sans que les perspectives raisonnables de la société lui permettent de rétablir cette situation. L'appréciation de l'hypothèse de continuité d'exploitation repose sur la capacité des associés de la société de lui apporter un soutien financier. Nous avons donc considéré l'appréciation de l'hypothèse de continuité d'exploitation comme un point clé de notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de la continuité d'exploitation de la société, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance et suivre le niveau de trésorerie et l'apurement des dettes de la société ;
- réaliser des entretiens réguliers avec les gérants pour connaître les perspectives de financement de la société et l'avancée des procédures judiciaires en cours ;
- estimer le poids des dépenses futures, récurrentes et exceptionnelles dans les douze prochains mois et analyser les perspectives données par les gérants ;
- obtenir la confirmation de l'associé commandité de ne pas demander à la société le remboursement de son compte courant ;
- obtenir une lettre de soutien des associés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires***Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du gérant.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Financière Marjos par l'assemblée générale du 29 mai 2023.

Au 31 décembre 2022, Grant Thornton était dans la 1^{ère} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut

raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine, le 22 décembre 2023

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Laurent Bouby
Associé

SCA FINANCIERE MARJOS

112 avenue Kléber

75016 PARIS

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022



**Caderas
Martin**

Sommaire

1. Etats de synthèse des comptes

Bilan actif	1
Bilan passif	2
Compte de résultat	3
Compte de résultat (suite)	4
Tableau de flux de trésorerie	5
Annexe	6
Règles et méthodes comptables	7
Faits caractéristiques	8
Notes sur le bilan	10
Notes sur le compte de résultat	17

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 627		4 627	4 627
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 627		4 627	4 627
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	185 245	185 245		417 401
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				12
Charges constatées d'avance (3)	4 122		4 122	5 722
TOTAL ACTIF CIRCULANT	189 367	185 245	4 122	423 135
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	193 994	185 245	8 749	427 762
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	199 675	199 675
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	278 217	278 217
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 321 194	-609 081
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	42 748	-712 112
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-800 554	-843 301
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	46 488	8 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	46 488	8 000
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 079	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	218 401	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	379 849	824 938
Dettes fiscales et sociales	163 485	198 125
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		240 000
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	762 815	1 263 064
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	8 749	427 762
(1) Dont à plus d'un an (a)	218 401	
(1) Dont à moins d'un an (a)	544 414	1 263 064
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 079	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
Total produits d'exploitation (I)				
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			66 109	671 446
Impôts, taxes et versements assimilés			400	400
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges				
Total charges d'exploitation (II)			66 509	671 846
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-66 509	-671 846
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				3 673
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				3 673
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)				3 673
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-66 509	-668 173

Compte de résultat (suite)

	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	117 140	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	117 140	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	7 884	43 939
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	7 884	43 939
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	109 256	-43 939
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	117 140	3 673
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	74 393	715 785
BENEFICE OU PERTE	42 748	-712 112
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Tableau de flux de trésorerie

	Période 31/12/2022
Résultat net	42 748
Variation de provision	0
Dotations nettes aux amortis. dépr. et provisions	0
Produit sur cession d'immobilisations	0
Valeur nette de cession des immobilisations	0
Variation des stocks	0
Variation des créances	113 756
Variations des dettes et autres charges à payer	-375 996
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	-219 492
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	0
Dépenses en capital pour les immobilisations	0
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	0
Apports en compte courant	218 401
Variation des prêts	0
Diminution du dépôt de garantie	0
Variation des valeurs mobilières de placement	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	218 401
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-1 091
Trésorerie et équivalents de trésorerie, période d'ouverture	12
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de période	-1 079

Annexe

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 8 749 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 42 748 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17 novembre 2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Identité de la société consolidante

La société SCA FINANCIERE MARJOS est consolidée dans les comptes du groupe WELL dont la maison mère est

SA WELL
112, avenue Kleber
75016 PARIS

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Déficits antérieurs

Le montant des déficits antérieurs reportables à la clôture de l'exercice 2021 s'élève à 29 581 910 €. Aucune demande de rescrit fiscal n'a été faite par la société afin de valider la réalité de cette créance latente sur l'état.

Démision du mandat de gérant

En date du 11 janvier 2022, Patrick Werner a remis sa démission de son mandat de gérant de Financière Marjos.
Le conseil de surveillance du 22 avril 2022, a acté l'abandon des jetons de présence pour 2021.

Engagements hors bilan

Néant

Projet d'apport d'actif et repositionnement de Financière Marjos

Le projet PREATONI n'a pas abouti.

Impact de la crise sanitaire

La crise économique et sanitaire n'a pas eu d'impact sur l'activité de l'entreprise

Evénements postérieurs à la clôture

Délais de publication

L'année 2022 a été difficile pour la société en raison de l'échec d'un projet important pour lequel la société avait engagé des frais conséquents. Conscient des difficultés que la société a rencontrées à cette occasion et de son impossibilité de tenir son assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dans les délais légaux, le Tribunal de Commerce de Paris lui a accordé un délai complémentaire expirant le 31 décembre 2023.

Financement de la société

La société Financière Marjos n'a pas d'activité opérationnelle. Le financement des différentes charges courantes de la société est assuré par ses associés. A ce titre, le 23 février 2023, les associés commanditaires ont signé avec l'associé commandité, la société Well, un accord sur le financement des charges courantes et exigibles de la société pour un montant total de 150.000 € réparti entre les associés commanditaires.

Suivi des principaux litiges de la société

Preatoni

Au 1er semestre 2023, une procédure a été initiée contre la société Preatoni dirigée par l'ancien Gérant démissionnaire de la société Financière Marjos. La société considère que l'ensemble des travaux juridiques et comptables réalisés depuis 2020 concernant une possible opération de fusion et financés par elle-même ont été détournés par son ancien gérant au profit de tiers.
La société a engagé une procédure devant le Tribunal de Commerce de Paris afin de faire valoir ses droits. Elle demande le règlement des sommes engagées pour un montant de 563.773 €.

Faits caractéristiques

Litiges avec l'administration fiscale

La société a fait l'objet d'un contrôle sur pièces au titre de l'exercice 2013 ayant donné lieu à des rappels de taxes sur la valeur ajoutée d'un montant de 160.368 €. Malgré différents recours, la requête de la société a été rejeté par un jugement du Tribunal Administratif de Paris en date du 26 avril 2022. La société n'a pas fait appel de cette décision dans le délai qui lui était accordé. Le montant total à verser de ce litige est de 198.856 €.

La société a engagé un recours à l'encontre de l'ancien propriétaire de Financière Marjos visant à faire valoir la clause de garantie de passif (GAP) concernant la dette de TVA et le paiement direct du montant de la dette de TVA.

Autre litige

En raison de retard dans la publication du rapport financier semestriel de l'exercice ouvert à compter du 1er avril 2016, le Président de l'Autorité des Marchés Financiers a saisi le juge des référés du Tribunal de Grande Instance de Paris pour contraindre la société à publier ses résultats. L'astreinte à payer par la société s'est élevée à 10 000 euros hors pénalités au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

Continuité d'exploitation

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation au regard :

- de l'engagement de l'associé commandité de ne pas rendre exigible sa dette en compte courant tant que la société Financière Marjos ne disposera pas des capacités financières suffisantes pour le rembourser ;
- de l'engagement d'apport en compte courant des associés commanditaires pour un montant total de 150 K€ afin de financer les dettes courantes de la société ;
- de l'obtention d'une lettre de soutien de la société Well, associé commandité garantissant le financement des besoins de la société jusqu'au transfert de la Commandite. Cet engagement étant repris par le futur associé Commandité.

Compte tenu des éléments ci-dessus, les co-gérants ont arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la société Financière Marjos en considérant qu'il n'existait pas d'incertitude significative sur la continuité d'exploitation.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	4 627			4 627
Immobilisations financières	4 627			4 627
ACTIF IMMOBILISE	4 627			4 627

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 193 994 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 627		4 627
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	185 245	185 245	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 122	4 122	
Total	193 994	189 367	4 627
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital

Capital social d'un montant de 199 675,38 euros décomposé en 19 967 538 titres d'une valeur nominale de 0,01 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	19 967 538	
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	19 967 538	

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2022	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2022
Capital	199 675				199 675
Primes d'émission	278 217				278 217
Report à Nouveau	-609 081	-712 112			-1 321 194
Résultat de l'exercice	-712 112	712 112	42 748		42 748
Total Capitaux Propres	-843 301	712 112	42 748		-800 554

Décision de l'assemblée générale du 30/06/2022.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités	8 000	38 488			46 488
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	8 000	38 488			46 488
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Tableau des provisions et dépréciations

	Montant au début d'ex.	Augmentation Dotations ex.	Diminutions : Reprises ex.	Montant fin exercice
Provisions réglementées				
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations except. 30%				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Provisions réglementées Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités	8 000	38 488		46 488
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pr charges soc et fisc sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
Provisions risques et charges Total II	8 000	38 488		46 488
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en- cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations	185 245			185 245
Dépréciations Total III	185 245			185 245
TOTAL GENERAL (I + II + III)	193 245	38 488		231 733
Dotations et reprises d'exploitation				
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : dépréciations de l'exercice				

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 762 815 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 079	1 079		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	379 849	379 849		
Dettes fiscales et sociales	163 485	163 485		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	218 401		218 401	
Produits constatés d'avance				
Total	762 815	544 414	218 401	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	218 401			

Charges à payer

	Montant
FACTURES NON PARVENUE	48 034
Total	48 034

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGE CONSTATE D AVANCE	4 122		
Total	4 122		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Les charges exceptionnelles sont principalement composées de pénalités fiscales et l'abandon d'une créance intragroupe.

Les produits exceptionnels sont principalement composés de l'annulation des jetons de présence.

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 19 500 euros

Honoraire des autres services : 0 euros



Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Financière Marjos

Société en commandite par actions
au capital de 199.675,38 €
58, Avenue de Wagram
75008 Paris

Grant Thornton

Société par Actions Simplifiée d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile-de-France et membre de la
Compagnie régionale de Versailles et du Centre
632 013 843 RCS Nanterre
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Financière Marjos

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société Financière Marjos

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 226-2 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 226-2 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

1 Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 226-10 du code de commerce.

2 Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine, le 22 décembre 2023

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Bouby', written over a horizontal line.

Laurent Bouby
Associé